

Fiche d'intégration des professionnels et professionnelles en groupe de médecine de famille (GMF)

Infirmière clinicienne

Activités professionnelles en GMF

L'infirmière clinicienne¹ intervient selon une approche centrée sur le patient ou la patiente favorisant l'autogestion de sa condition de santé et les autosoins. Ses actions couvrent différents champs d'intervention : la prévention, la promotion, l'évaluation, le suivi et la coordination.

L'infirmière clinicienne joue un rôle sur les plans de la qualité et de l'accessibilité des soins. Elle travaille en étroite collaboration avec le ou la médecin de famille et les autres professionnels et professionnelles de la santé pour assurer le suivi conjoint de la clientèle.

L'infirmière clinicienne :

- évalue la condition physique et mentale d'une personne symptomatique, en assure le suivi et prodigue les soins nécessaires;
- entreprend des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
- détermine le plan de traitement lié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodigue les soins nécessaires;
- contribue au suivi de grossesse et au suivi postnatal;
- applique des ordonnances collectives ou une ordonnance individuelle d'ajustement² selon son jugement clinique :
 - amorce des mesures diagnostiques et thérapeutiques,
 - administre ou ajuste la médication;
- fait de l'enseignement aux patients et patientes et offre du soutien pour l'autogestion de leur maladie et les autosoins;
- constitue une personne-ressource pour l'équipe interprofessionnelle, notamment pour les activités d'érudition clinique au regard de son expertise;
- procède aux suivis systématiques et aux suivis conjoints lorsqu'ils sont requis;
- dirige les patients et patientes vers les services pertinents et assure la liaison entre ces services et les patients : soutien à domicile, inscription des clientèles vulnérables à la garde infirmière 24/7 d'Info-Santé, services de première ligne en santé mentale, autres organisations communautaires du territoire, etc.

1. L'infirmière clinicienne est titulaire d'un diplôme universitaire (baccalauréat ou maîtrise), alors que l'infirmière technicienne possède un diplôme d'études collégiales. Les connaissances relatives aux soins critiques (soins intensifs, urgence), à la première ligne et à la santé mentale dans la communauté sont acquises au baccalauréat.

2. Plusieurs protocoles médicaux nationaux et ordonnances associées sont disponibles en ligne : www.inesss.qc.ca/index.php?id=397&L=0.

Le travail en équipe interprofessionnelle contribue à la qualité des soins et des services tout en étant source de satisfaction pour les médecins de famille, les professionnels et professionnelles de la santé et les patients et patientes.

Ce document a pour objectif de guider les médecins de famille dans le choix des professionnels et professionnelles de la santé dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour améliorer le suivi de certaines clientèles dans les GMF. À cet égard, l'intégration d'un professionnel ou une professionnelle de la santé en GMF permettra une offre de services élargie qui apportera un complément à celle des centres intégrés de santé et de services sociaux ainsi que des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Cette fiche présente différents modèles de collaboration entre le ou la médecin de famille et l'infirmière clinicienne en GMF.

Exemples de conditions pour lesquelles le patient ou la patiente peut bénéficier d'une collaboration entre le ou la médecin de famille et l'infirmière clinicienne en GMF :

- Prise en charge systématisée de la clientèle atteinte d'hypertension artérielle, de diabète ou d'autres maladies chroniques (vérification de la réponse au traitement, évaluation de la capacité d'autosoins, ajustement de la posologie, etc.);
- Suivi de grossesse (évaluation de la femme enceinte et du fœtus, counseling par rapport au dépistage prénatal, enseignement, prescription pour le traitement des nausées et des vomissements non incoercibles durant la grossesse, etc.);
- Suivi systématique du nouveau-né et de l'enfant;
- Suivi post-syndrome coronarien aigu (ajustement de la médication, détermination des facteurs de risque, préparation du plan de traitement, réévaluation périodique du patient ou de la patiente, etc.);
- Dépistage, suivis et traitement en santé sexuelle et en santé de la femme;
- Initiation et suivi de la contraception hormonale chez la femme;
- Dépistage et suivi des troubles neurocognitifs chez la personne âgée.

Suivi de la clientèle diabétique au GMF Les Grès, Mauricie-et-Centre-du-Québec

Lors du diagnostic, la patiente ou le patient est dirigé vers l'infirmière clinicienne par le ou la médecin de famille.

À la première rencontre, l'infirmière clinicienne :

- recueille des données, évalue la capacité d'autosoins et de prise en charge du patient ou de la patiente;
- remet le glucomètre et fait de l'enseignement sur son utilisation;
- fait l'enseignement et la promotion des pratiques préventives;
- assure la liaison avec l'infirmière du CIUSSS;
- explique le suivi téléphonique pour la médication.

Lors du suivi trimestriel conjoint avec le ou la médecin de famille, l'infirmière clinicienne vérifie :

- les facteurs de risque cardiovasculaire (bilan lipidique, pression artérielle);
- le bilan lipidique et les signes vitaux;
- les habitudes de vie (alimentation, observance médicamenteuse, etc.);
- les connaissances du patient ou de la patiente sur sa maladie.

Tout au long du suivi, l'infirmière clinicienne :

- assure la surveillance clinique par suivi téléphonique auprès du patient ou de la patiente au regard de l'adhésion au traitement, des glycémies et de la médication;
- assure l'examen complet des pieds annuellement et vérifie le statut vaccinal;
- coordonne des rencontres interdisciplinaires pour les cas complexes.

Depuis l'instauration de ce suivi conjoint, le GMF Les Grès a observé une augmentation de la satisfaction de la clientèle, une amélioration des taux d'hémoglobine glyquée des patients et patientes en suivi conjoint et un meilleur ajustement des glycémies.

Suivi de grossesse au GMF Vallée-de-l'Or, Abitibi-Témiscamingue

À la rencontre du premier trimestre, l'infirmière clinicienne :

- évalue la condition de santé de la femme enceinte et du fœtus;
- amorce des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance collective (prélèvements sanguins, échographie, suppléments vitaminiques et antinauséux);
- donne des conseils de prévention;
- amorce le processus de retrait préventif au besoin;
- répond aux questions et inquiétudes de la patiente.

Le ou la médecin de famille dispose déjà, à la première rencontre, des résultats pertinents lui permettant d'intervenir immédiatement.

À la rencontre du troisième trimestre, avant le suivi avec le ou la médecin de famille, l'infirmière clinicienne :

- rencontre la patiente et répond à ses questions;
- recueille les données nécessaires pour l'examen médical.

Cela permet de maximiser le nombre de rendez-vous médicaux et de les rendre plus efficaces. Compte tenu du succès de cette pratique, le GMF Vallée-de-l'Or a commencé une deuxième phase qui consiste à poursuivre le suivi conjoint à tous les stades de la grossesse.

D'autres modèles de pratique sont disponibles à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.

Bibliographie

DURAND, S., F. Laflamme et H. D'Anjou. *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières*, [En ligne], 3^e éd., Westmount, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2016, 121 p. [<https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web+%282%29.pdf/84aaaa05-af1d-680a-9be1-29fcde8075e3>].

GOCAN, S., M. A. Laplante et K. Woodend. « Interprofessional Collaboration in Ontario's Family Health Teams: A Review of the Literature », [En ligne], *Journal of Research in Interprofessional Practice and Education*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 1-19. [www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84].